

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



24074333

ile,

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

02 MAI 2024

Greffe

N° d'entreprise : 0541 505 963

Nom

(en entier) : **Conférence Permanente des Intercommunales
wallonnes de gestion des Déchets**(en abrégé) : **Copidec**Forme légale : **Sc**Adresse complète du siège : **Route de la Lache 4 5150 Floreffe**

Objet de l'acte : Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2023-2025

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 140.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° Copidec Réviseur relatif au marché "COPIDEC - Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2023-2025" établi par la Service Finances et Comptabilité ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 4.860,00 € hors TVA ou 5.880,60 €, 21% TVA comprise ;

Vu la décision conjointe du 21 juin 2023 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée sans publication préalable) de ce marché ;

Vu la décision conjointe du 21 juin 2023 relative au démarrage de la procédure de passation, par laquelle les opérateurs économiques suivants ont été choisis afin de prendre part à la procédure négociée :

- Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises, De Kleetlaan 2 à 1831 Diegem ;
- PricewaterhouseCoopers, Rue Visé – Voie 81/ABC à 4000 Liège ;
- SRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 3 août 2023 à 12h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 01.12.2023 ;

Considérant que 1 offre est parvenue : SRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent (7.450,00 € hors TVA ou 9.014,50 €, 21% TVA comprise) ;

Considérant le rapport d'examen des offres du 8 août 2023 rédigé par la Service Finances et Comptabilité ;

Considérant que la Service Finances et Comptabilité propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire avec la seule offre (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit SRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent, pour le montant d'offre contrôlé de 7.450,00 € hors TVA ou 9.014,50 €, 21% TVA comprise

Le Conseil d'administration décide :

De sélectionner le soumissionnaire SRL Knaepen Lafontaine qui répond aux critères de sélection qualitative.

De considérer l'offre de SRL Knaepen Lafontaine comme complète et régulière.

D'approuver le rapport d'examen des offres du 8 août 2023, rédigé par la Service Finances et Comptabilité.

De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

D'attribuer le marché " COPIDEC - Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2023-2025" au soumissionnaire avec la seule offre (en se fondant sur le meilleur rapport qualité prix), soit SRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent, pour le montant d'offre contrôlé de 7.450,00 € hors TVA ou 9.014,50 €, 21% TVA comprise.

L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° Copidec Réviseur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).